

II

(Actes non législatifs)

DÉCISIONS

DÉCISION (UE) 2020/1253 DU CONSEIL

du 4 septembre 2020

portant nouvelle prorogation de la dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil prévue par la décision (UE) 2020/430 et prorogée par les décisions (UE) 2020/556, (UE) 2020/702 et (UE) 2020/970 eu égard aux difficultés de déplacement causées dans l'Union par la pandémie de COVID-19

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 240, paragraphe 3,

considérant ce qui suit:

- (1) La décision (UE) 2020/430 du Conseil ⁽¹⁾ a prévu une dérogation d'un mois à l'article 12, paragraphe 1, premier alinéa, du règlement intérieur du Conseil ⁽²⁾ en ce qui concerne les décisions de recourir à la procédure écrite normale, lorsque ces décisions sont prises par le Comité des représentants permanents des gouvernements des États membres (Coreper). Cette dérogation expirait le 23 avril 2020.
- (2) La décision (UE) 2020/430 prévoit que, si des circonstances exceptionnelles continuent de le justifier, le Conseil peut proroger cette décision. Le 21 avril 2020, le Conseil a prorogé, par la décision (UE) 2020/556 ⁽³⁾, la dérogation prévue à l'article 1^{er} de la décision (UE) 2020/430 d'une nouvelle période d'un mois à partir du 23 avril 2020. Cette prorogation de la dérogation était prévue jusqu'au 23 mai 2020. Le 20 mai 2020, le Conseil a prorogé, par la décision (UE) 2020/702 ⁽⁴⁾, la dérogation prévue à l'article 1^{er} de la décision (UE) 2020/430 d'une nouvelle période s'achevant le 10 juillet 2020. Le 3 juillet 2020, le Conseil a prorogé, par la décision (UE) 2020/970 ⁽⁵⁾, ladite dérogation pour une nouvelle période jusqu'au 10 septembre 2020.
- (3) Étant donné que les circonstances exceptionnelles dues à la pandémie de COVID-19 demeurent, un certain nombre de mesures extraordinaires de prévention et de confinement prises par les États membres étant toujours en place, il est nécessaire de proroger la dérogation prévue à l'article 1^{er} de la décision (UE) 2020/430, prorogée par les décisions (UE) 2020/556, (UE) 2020/702 et (UE) 2020/970, pour une nouvelle période limitée, s'achevant le 10 novembre 2020,

⁽¹⁾ Décision (UE) 2020/430 du Conseil du 23 mars 2020 portant dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil eu égard aux difficultés de déplacement causées dans l'Union par la pandémie de COVID-19 (JO L 88 I du 24.3.2020, p. 1).

⁽²⁾ Décision 2009/937/UE du Conseil du 1^{er} décembre 2009 portant adoption de son règlement intérieur (JO L 325 du 11.12.2009, p. 35).

⁽³⁾ Décision (UE) 2020/556 du Conseil du 21 avril 2020 prorogeant la dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil prévue par la décision (UE) 2020/430 eu égard aux difficultés de déplacement causées dans l'Union par la pandémie de COVID-19 (JO L 128 I du 23.4.2020, p. 1).

⁽⁴⁾ Décision (UE) 2020/702 du Conseil du 20 mai 2020 portant nouvelle prorogation de la dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil prévue par la décision (UE) 2020/430 et prorogée par la décision (UE) 2020/556 eu égard aux difficultés de déplacement causées dans l'Union par la pandémie de COVID-19 (JO L 165 du 27.5.2020, p. 38).

⁽⁵⁾ Décision (UE) 2020/970 du Conseil du 3 juillet 2020 portant nouvelle prorogation de la dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil prévue par la décision (UE) 2020/430 et prorogée par les décisions (UE) 2020/556 et (UE) 2020/702 eu égard aux difficultés de déplacement causées dans l'Union par la pandémie de COVID-19 (JO L 216 du 7.7.2020, p. 1).

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La dérogation prévue à l'article 1^{er} de la décision (UE) 2020/430, prorogée par les décisions (UE) 2020/556, (UE) 2020/702 et (UE) 2020/970, est prorogée pour une nouvelle période s'achevant le 10 novembre 2020.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Elle est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 4 septembre 2020.

Par le Conseil
Le président
M. ROTH
